

ADIJ 22 – Promeneurs du Net 2018

La Caisse Nationale d'Allocations familiales déploie sur l'ensemble du territoire le dispositif « Promeneurs du Net, une présence éducative sur Internet ».

En juin 2017, la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor et ses partenaires institutionnels lancent la mise en place du dispositif « Promeneurs du Net » dans le département des Côtes d'Armor. La mise en œuvre de ce projet et la coordination du réseau départemental des « Promeneurs du Net » sont confiées à l'Association Départementale Information Jeunesse des Côtes d'Armor (ADIJ 22).

Qu'est-ce qu'un "Promeneur du Net" ?

Un "Promeneur du Net" est un professionnel (éducateur, animateur, conseiller, etc.) qui exerce dans une structure qui accompagne et accueille des jeunes. En entrant en relation avec les jeunes (individuellement ou collectivement) sur Internet via les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook...), le Promeneur du Net élargit son territoire d'intervention et poursuit son action éducative en ligne. Il répond aux sollicitations des jeunes et de leurs familles : questionnements, prise d'informations, un jeune qui se confie face à une situation ou le montage de projets à distance par exemple, etc.

Deux réunions de présentation des Promeneurs du Net auront lieu au cours du mois d'avril à l'Est et à l'Ouest du département. Nous vous contacterons prochainement pour vous communiquer les dates et les lieux retenus.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée le 15 mai 2018. Les entretiens de sélection se dérouleront du 17 mai au 14 juin 2018.

Vous trouverez en **annexe 10** le **cahier des charges et ses annexes**